Affaire Mila : pour Belloubet, c’est une atteinte à la liberté de conscience des musulmans

écrit par François des Groux | 29 janvier 2020

Photo : afp.com/LUDOVIC MARIN

.

Ça alors ! Nos anciens bouffeurs de curés, indécrottables contempteurs du christianisme-opium du peuple, seraient-ils tombés à ce point en amour devant l’islam et les musulmans ? Au point de vouloir réinstaurer le délit de blasphème ? Au point de préférer défendre la religion intouchable des

milliers de mini-Hitler du net ? Au point de diligenter une enquête pour « provocation à la haine raciale » contre Mila, cette ado de 16 ans ayant eu le tort de dire, crûment, que l'islam, c'était « de la merde » (et comment ne pas lui donner raison ?)

.

Même les médias de gauche s'étranglent car – c'est énorme – Belloubet semble préférer la liberté de conscience des musulmans à la liberté de conscience… tout court.

.

Christine Tasin se demandait pourquoi le Parquet – donc Belloubet – ne s'intéressait pas aux « déclarations criminelles » (dixit Marlène Schiappa) du responsable du CFCM. C'est simple : parce que, dans la France de Macron, gauchisme et islamisme semblent, finalement, sur la même longueur d'onde.

On se demande, parfois, si les politiciens français ne reçoivent pas directement leurs ordres auprès de l'OCI ou de l'Arabie saoudite…

https://resistancerepublicaine.com/2020/01/29/belloubet-schiappa-la-plainte-contre-zekri-pour-apologie-du-terrorisme-cest-pour-aujourdhui-ou-pour-demain/

.

Belloubet-Zekri même combat ? Sans doute puisqu'ils ne sont plus vraiment #Charlie et pas du tout #Mila « qui l'aura bien cherché ».

.

Dernière minute

Rétropédalage de Nicole Belloubet qui admet « une maladresse » tandis que le ministre de l'intérieur, Christophe Castaner, jure au Sénat qu' « il n'existera jamais sous l'autorité de ce gouvernement de délit de blasphème. »

.

.

"On va te retrouver et t'égorger sale chienne", "va mourir sale pute lesbienne", "sale française"… : Mila donne son témoignage dans un entretien avec Solveig Mineo, dans Bellica.

.

Belloubet considère que « l'insulte à la religion est une atteinte à la liberté de conscience »

C'est une sortie qui n'a pas manqué de faire sursauter des défenseurs chevronnés de la laïcité.

Invitée ce mercredi matin sur Europe 1, la ministre de la Justice Nicole Belloubet a certes apporté son soutien à la jeune Mila, une lycéenne harcelée et menacée de mort pour avoir tenu des propos hostiles à l'islam dans une vidéo, mais […] la garde des Sceaux a cru bon de préciser que *« l'insulte à la religion est évidemment une atteinte à la liberté de conscience »* et que *« c'est grave »*…

Si la ministre prend soin de préciser qu'elle ne met pas sur le même plan les menaces de mort reçues par la jeune fille et ses critiques violentes contre l'islam, elle donne l'impression de vouloir réinventer le délit de blasphème qui, rappelons-le, n'existe pas en France.

Cette déclaration, au mieux très maladroite, au pire inquiétante venant d'une garde des Sceaux, a valu à Nicole Belloubet un petit recadrage en règle de l'ancienne ministre socialiste de la Famille, Laurence Rossignol, sur Twitter.

La sénatrice de l'Oise, très engagée dans la défense de la laïcité, rappelle qu'*« en France, il est interdit d'insulter les adeptes d'une religion mais on peut insulter une religion, ses figures, ses symboles »*.

Même effarement face à ce contresens de la ministre chez le député européen Emmanuel Maurel, ex-cadre du PS et désormais allié à Jean-Luc Mélenchon.

Les propos de Nicole Belloubet ont également fait bondir l'avocat de « Charlie Hebdo », Richard Malka, qui a signé dimanche dans le « JDD » une tribune très remarquée en défense du *« droit au blasphème »*.

« Nicole Belloubet a fait montre ce matin à la radio de son inculture juridique, ce qui est extrêmement inquiétant ! On aimerait qu'elle lise davantage les fiches que lui préparent ses conseillers, et pas la propagande de la Ligue islamique mondiale qui milite partout en Europe pour l'interdiction du blasphème », s'insurge sur le site du « Figaro » cet ardent défenseur de la laïcité, qui qualifie la sortie de la ministre de « *gravissime* ».

Le parquet de Vienne (Isère) a ouvert deux enquêtes dans l'affaire de la jeune Mila, qui a dû être déscolarisée après un déferlement de menaces de mort.

L'une vise les menaces de mort, l'autre a pour objet de déterminer si les propos de l'adolescente relèvent de la « provocation à la haine raciale ».

https://www.nouvelobs.com/societe/20200129.OBS24088/belloubet-considere-que-l-insulte-a-la-religion-est-une-atteinte-a-la-liberte-de-conscience.html

.

Photo : Bellica – Solveig Mineo – #JeSuisMila